

Introduction : rappel sur ce qu'est le DUI ([Dossier Unique Interactif](#)) :

Le Dossier Unique Interactif présente plusieurs intérêts pour les usagers :

- collecter en une seule fois les informations du foyer et simplifier les démarches administratives pour faciliter les inscriptions futures auprès des Directions de la Petite Enfance (Mairie et CCAS), de l'Education, de l'Enfance-Loisirs, de l'Animation socioculturelle, des Sports, du Développement Social et des Politiques de Solidarités ;
- gagner du temps lors des inscriptions aux différentes activités proposées par ces directions ;
- calculer le tarif applicable à chaque activité en fonction des revenus. Le tarif est calculé en fonction de vos revenus et de votre composition familiale sauf pour certaines activités sportives et culturelles, à tarif unique.

Compte-rendu de réunion sur le DUI entre les associations des parents d'élèves et Mme N. GARCIA, mairie-adjointe déléguée à la jeunesse et aux affaires péri et extra-scolaires

Changements CAF

- forfaits pour l'ALAE ne seront plus autorisés à compter du 1er janvier 2016 sous peine de ne plus toucher de subvention
- la pause méridienne mercredi midi devient temps ALAE
- le mercredi après-midi devient temps ALAE
- pour le collège: obligation d'introduire les tarifs par tranche pour l'adhésion et le coût des sorties du service jeunes

De plus, baisse des subventions de 40k€, cette baisse ne peut être compensée par une augmentation de tarif auprès des parents.

Modifications tarifs

- => forfait est reconduit pour l'année 2015-2016 (une dérogation sera demandée pour finir l'année scolaire et devrait être obtenue).
- => les années suivantes, paiement au réel au cout horaire donné selon tranche du QF
- => le forfait inclut maintenant la pause méridienne du mercredi jusque 13h30.

- => apparition de 3 nouvelles tranches supérieures de QF qui paieront plus cher tous les services
- => baisse des couts sur tranches les plus basses. Donc globalement soit maintien des tarifs soit baisse sur les tranches de QF qui existaient déjà.

Ces tarifs seront soumis au vote du conseil la semaine prochaine, mise dans les cartables fin de semaine prochaine.

Fonctionnement du mercredi

- enfants récupérables soit de 13h à 13h30, soit à partir de 16h
- petite baisse des tarifs du mercredi après-midi par rapport à l'actuel mais baisse modérée pour maintenir un encadrement de 1 animateur pour 12 à la mater et 1 pour 16 à l'élémentaire (au lieu de 1 pour 14 et 1 pour 18 autorisé) pour continuer à proposer des activités de qualité.
- le mercredi après-midi étant maintenant un temps ALAE, les chèques vacances ne pourront plus être utilisés.

Autres nouveautés

- mise en place d'un accueil famille, tenu par Valérie Giscquet, à Saint Exupéry qui gèrera toutes les demandes pour tous les services: centralisation du DUI, inscriptions/désinscriptions, etc...
- facturation tous les mois au lieu de toutes les périodes pour mieux étaler les coûts
- envoi des factures par email, sauf pour les foyers n'en possédant pas
- mise en place d'un nouveau logiciel de facturation des septembre 2015
- mise en place d'un "portail famille" lié à ce logiciel en septembre 2016 sur lequel on pourra en ligne: inscrire/désinscrire pour tous les services + règlement possible en ligne par CB
- une lettre explicative sera donnée avec DUI sur calcul de quotients familiaux, pour mieux expliquer le calcul notamment pour les parents séparés/divorcés.

En cours

Possibilité d'accepter les CESU préfinancés pour paiement de l'ALAE pour enfants de -6ans en cours d'investigation par la Mairie.